



Prix terrain lotissement.

Par **Tombert**, le **15/10/2015** à **13:09**

Bonjour.

J'ai fait l'acquisition d'un terrain dans un lotissement vendu par la Société Immobilière du Bas-Rhin en juillet 2012 au prix de 28 000€ de l'are.

Voyant qu'aucun autre terrain ne s'est vendu le prix du terrain à été divisé par deux soit 14 000€ de l'are.

Je me retrouve donc avec une moins value de 70 000€ pour mon terrain et surtout je suis le seul à avoir payer ce prix.

Un recours est-il envisageable ?